

N° 22758 — SAMEDI 4 NOVEMBRE 2017

1,30 €

Le Parisien.fr

FOOTBALL

La carrière de Patrice Evra est-elle finie ?

PAGES 16 ET 17

Permis de conduire

ATTENTION AUX FAUX MONITEURS

ENQUÊTE De plus en plus d'automobilistes s'improvisent moniteurs de conduite et font payer leurs services. Une pratique illégale et dangereuse.

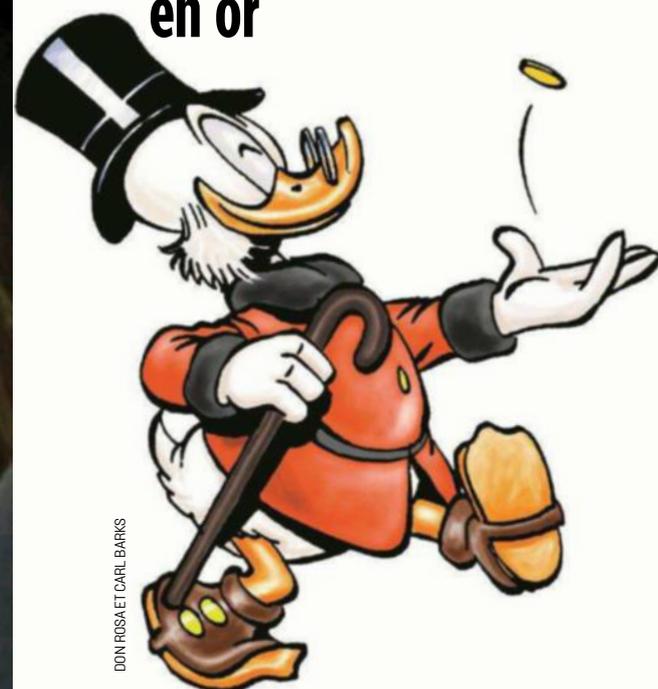
PAGES 2 ET 3

Recrutement P.6

Un robot pour sélectionner les candidats
Paris Games Week P.9

Les e-sportifs, nouvelles stars des ados
Bande dessinée

P. 28 ET 29

A 70 ans, Picsou s'offre un anniversaire en or


DON ROSA ET CARL BARKS

M
MAISON
Votre rendez-vous du samedi P.14 ET 15

Bensimon : de la tennis iconique à la déco


Embouteillage

Depuis des années, le chemin qui mène à l'obtention du permis de conduire relève trop souvent de la course d'obstacles. L'une des difficultés les plus sérieuses est sans doute l'embouteillage pour obtenir une date d'examen et enfin passer l'épreuve. C'est pour tenter de résorber ce problème que de nouvelles règles sont entrées en vigueur au début de l'année. Cette loi, portée par Emmanuel Macron alors qu'il était encore ministre, oblige en théorie les préfetures à accepter l'inscription des candidats libres à l'examen sous deux mois. Dans la réalité, on est encore loin de l'objectif. Mais le plus inquiétant est la multiplication de faux moniteurs qui surfent sur l'impatience des apprentis conducteurs pour s'improviser enseignants. Des cours totalement illégaux qui peuvent mener plus rapidement au poste de police qu'à l'épreuve du permis.

L'ÉDITO DE STÉPHANE ALBOUY
salbouy@leparisien.fr

PAR CÉCILE CHEVALLIER
ET ÉMILIE TORGEMEN

Qualité de l'enseignement », « légalité des cours », « enjeux de sécurité routière ». Une centaine de gérants d'école de conduite viennent de créer un collectif national baptisé EECR (Etablissements d'enseignement de conduite responsable). Dans leur ligne de mire, les « faux moniteurs », qui proposent des cours à des prix imbattables sur Internet.

Un phénomène qui ne cesse d'augmenter, selon Jean-Louis Bouscaren, représentant de l'Unidéc, un syndicat d'auto-écoles. « Si les zones rurales sont encore à peu près épargnées, les petites annonces pour des leçons de conduite parfaitement illégales pullulent dans les grandes villes. C'est effarant ! » Notre test (lire page 3) confirme qu'il est très facile de suivre des cours avec un particulier. Une méthode souvent peu efficace

FAUX MONITEUR cherche VRAIS ÉLÈVES

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Quelques clics suffisent à trouver des particuliers prêts à vous apprendre à conduire pour une somme modique. Les autorités se lancent dans la chasse à ces offres illégales.

pour obtenir le permis. « On récupère de plus en plus de leurs clients qui ont échoué, en candidat libre, à l'examen de conduite », constate l'EECR. Ces heures illégales sont aussi proposées par de vrais moniteurs indépendants, diplômés mais qui ne passent pas par une auto-école, comme ils le devraient, pour recruter leurs élèves.

LE PERMIS LE PLUS CHER D'EUROPE

Les clients y voient un bon moyen pour faire des économies substantielles. La France détient un record, celui du permis le plus cher d'Europe : il coûte en moyenne 2 140 €.

Pour le collectif EECR, la seule façon d'enrayer ce phénomène est de renforcer les contrôles, de développer les comités opérationnels départementaux antifraude (Codaf) partout. De son côté, le syndicat Unidéc traque sur les sites de petites annonces entre particuliers les moniteurs illégaux. Parfois avec succès. Le tribunal de commerce de Nantes (Loire-Atlantique) a par exemple condamné l'an dernier un loueur de

voitures à double commande qui s'était improvisé moniteur. Il a été condamné à 2 000 € d'amende.

Les auto-écoles traditionnelles sont également parties en guerre contre les plates-formes Internet qui font travailler – légalement – des moniteurs indépendants. « Nos concurrents classiques font aussi appel à eux depuis longtemps quand la demande est trop forte », s'agace Benjamin Gagnault, cofondateur d'Ornikar, une plate-forme de mise en relation d'élèves et d'instructeurs.

A Montgeron (Essonne), l'une des auto-écoles les plus réputées a tiré le rideau il y a quelques mois, invoquant « une concurrence déloyale », « des casseurs de prix ». « Les parents ne se posent que la question des tarifs, sans se soucier de savoir dans quelles pattes ils envoient leurs enfants pour apprendre à conduire, relève Valérie Durand, propriétaire de deux auto-écoles à Soisy-sur-Seine et Villabé (Essonne). On fait croire à tout le monde qu'on peut être son propre patron, se lancer en indépendant. Et on crée un système hypocrite et à double vitesse. »

Ce que dit la loi

INTERDIT

La loi impose de passer par une auto-école agréée par la préfecture. Il peut s'agir

d'une enseigne traditionnelle ou d'une plate-forme Internet. L'élève peut être condamné pour conduite sans permis à un an d'emprisonnement, 15 000 € d'amende et être interdit de conduire pendant cinq ans.

Le moniteur, lui, risque jusqu'à 15 000 € d'amende. Depuis le 31 octobre, il peut être interdit d'exercice pendant trois ans.

QUAND J'APPRENDS À

- payer un moniteur diplômé de la main à la main **A**

- faire appel à un moniteur indépendant sur une plate-forme d'auto-école en ligne **B**

AUTORISÉ

Ces entreprises ont le droit d'enseigner sur tout le territoire. Elles peuvent

employer des moniteurs free-lance diplômés comme n'importe quelle autre auto-école.

« C'est extrêmement dangereux »



Emmanuel Barbe
DÉLÉGUÉ À
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL à la sécurité routière, Emmanuel Barbe, prévient les apprentis conducteurs qui seraient tentés de prendre des cours avec des enseignants hors la loi : les risques sont très importants.

La Sécurité routière s'est-elle déjà penchée sur le problème des moniteurs indépendants ?
EMMANUEL BARBE. D'abord, il faut distinguer les moniteurs indépendants qui travaillent avec des auto-écoles en ligne, qui sont dans la légalité, d'un autre phénomène hors la loi :

des personnes qui proposent des cours en dehors de toute auto-école. Si le phénomène reste difficile à quantifier, les auto-écoles classiques nous saisissent très régulièrement sur cette question.

Est-ce dangereux ?

Oui, c'est extrêmement dangereux. Les cours sauvages relèvent de la pure illégalité. En cas d'accident, les assurances ne marcheront pas et la note sera forcément très élevée. Pour un apprenti, passer par une auto-école, c'est s'assurer d'avoir un moniteur diplômé, un véhicule en

bon état. On peut choisir son établissement en fonction du taux de réussite à l'examen, sa publication étant désormais obligatoire. Il ne faut pas se tromper : le marché noir se fait toujours au détriment du consommateur. L'apprenti conducteur aura l'impression d'économiser mais pour gagner quoi ? A la fin, il devra passer son permis devant un examinateur. S'il a reçu un enseignement de mauvaise qualité, il devra repayer des leçons.
Comment luttiez-vous contre ce phénomène ?

La Répression des fraudes contrôle les sites d'annonces entre particuliers y compris dans ce secteur. Une circulaire a par ailleurs été prise il y a quelques mois par les ministères de l'Intérieur, de l'Economie et du Travail pour renforcer, entre autres, la lutte contre les offres illégales de leçons de conduite. Mais c'est une tâche compliquée. Comme souvent avec Internet, les annonces apparaissent et disparaissent. Un défi pour le régulateur. Mais les fraudeurs laissent toujours des traces...

PROPOS RECUEILLIS PAR É.T.

ON A
TESTÉ

Des leçons de conduite illégales

Notre journaliste s'est fait passer pour un candidat au permis auprès d'une « monitrice » improvisée.

PAR IVAN CAPECCHI

« **CHERCHE** moniteur auto-école indépendant basé en Seine-Saint-Denis. » Il aura suffi de cette petite annonce postée sur un site d'échange de services pour que, quelques

heures plus tard, je reçoive une offre d'une certaine Sonia*. Première surprise : celle-ci me précise, d'emblée, qu'elle « n'est pas monitrice » mais qu'elle a son « permis depuis 2005 ». Me voilà rassuré ! Le lendemain, ma monitrice-qui-n'en-est-pas-une ajoute qu'elle n'a pas, non plus, de

voiture à double commande. Gloups. J'ai plutôt intérêt à ne pas me rater.

D'autant plus qu'en cas de contrôle par la police je serai « considéré comme un conducteur sans permis », m'explique M^e Jean-François Changeur, avocat spécialiste du droit routier. En théorie, je risque jusqu'à 15 000 € d'amende et un an de prison. Double gloups. J'aurais peut-être dû prendre mon papier rose avec moi, juste au cas où. En contrepartie, je bénéficie d'un tarif défiant toute concurrence : 25 € l'heure contre 43 € en moyenne pour toute heure supplémentaire de conduite dans une auto-école, selon les chiffres de l'association de consommateurs UFC-Que choisir.

LE CONSEIL DE L'AVOCAT : « FUYEZ ! »

Rendez-vous est pris au métro Garibaldi, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). J'y retrouve Sonia, assistante achat le jour, « monitrice » sur son temps libre. Après lui avoir indiqué mon nombre d'heures déjà effectuées en auto-école – je prétends avoir en déjà trente au compteur –, elle accepte de me confier les clés de sa C3. Pendant l'heure qui suit, Sonia est attentive à ce que je fais et me glisse ça et là quelques petits conseils. La plupart porteront sur « l'importance de regarder dans ses rétros » et le fait de « bien s'arrêter aux passages piétons ». Un peu maigre.

Avant moi, elle m'assure avoir déjà donné des leçons à trois autres personnes. Parmi elles, « des gens qui ne savaient pas



Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Il aura suffi d'une petite annonce sur Internet pour que notre journaliste se retrouve au volant d'une fausse auto-école.

conduire » qu'elle emmène « au parc de La Courneuve », histoire de se faire la main. Elle dit faire ça pour arrondir ses fins de mois, sait qu'elle est dans l'illégalité sans sembler s'en émouvoir : « Il faut être zen, ne pas montrer qu'on est stressé. » Pour-

tant, quand pendant la première demi-heure de conduite notre véhicule croise un camion de police, elle se met à agiter nerveusement son téléphone. « Bon, on reviendra plus par ici ! » glisse-t-elle, mi-amusée, mi-paniquée.

« Fuyez », conseille M^e Changeur, qui rappelle qu'en cas d'accident « l'assurance remboursera les victimes mais pourra être en droit de se retourner contre le conducteur ». Pour terminer, Sonia me conseille de prendre au moins cinq heures de conduite en auto-école, « quand je serai prêt ». C'est l'orgueil blessé que je m'en vais... à pied, moi qui, en réalité, suis titulaire du permis depuis sept ans.

* Le prénom a été changé.

AUJOURD'HUI, LA LEÇON DE CONDUITE CONSISTERA À ÉVITER LES CONTRÔLES DE POLICE...



VIDÉO www.leparisien.fr

On a testé les heures de conduite « au black »



INTERDIT L'« enseignant » n'a pas les qualifications pour se faire payer. Il risque jusqu'à 15 000 € d'amende.

CONDUIRE, J'AI LE DROIT DE :

- payer un particulier pour qu'il m'enseigne la conduite

C

- prendre des leçons supplémentaires avec un proche si je suis déjà inscrit dans une auto-école

D

AUTORISÉ On peut même faire toute sa formation de cette manière. L'accompagnant doit offrir ses services gratuitement et être titulaire de son permis depuis plus de cinq ans sans interruption. L'utilisation d'une voiture à double commande est obligatoire. Depuis 2015, il n'a plus besoin de suivre une formation.



Les auto-écoles concurrencées de toutes parts

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER, les candidats libres ne doivent plus subir de bouchons interminables avant d'avoir le droit de passer leur permis de conduire. Les préfectures ont en effet l'obligation de leur accorder une place d'examen sous deux mois, alors qu'auparavant ils passaient après les élèves des auto-écoles.

Cette décision a offert un coup d'accélérateur supplémentaire aux nouveaux acteurs comme les auto-écoles sur Internet (Autoecole.net, Ornikar, PermiGo) et les loueurs de voitures à double commande (Permis malin, Success Permis), obligatoires pour apprendre avec un particulier. Ces entreprises ont contribué à faire légèrement baisser le prix du permis le plus cher d'Europe. L'auto-école Internet Ornikar, qui met en

relation les élèves avec des moniteurs indépendants, propose l'heure de conduite à environ 40 €, quand les écoles classiques la facturent en moyenne 55 €. Chez Permis malin, la location d'une voiture à double commande revient à 20 € de l'heure. L'élève conducteur peut y faire ses gammes avec un accompagnateur bénévole dans certaines conditions (voir l'infographie ci-contre).

« NOUS SOMMES UN PLAN B »
JULIEN LAZIOU,
COFONDATEUR DE PERMIS MALIN

En revanche, sur le plan pédagogique, l'avantage reste du côté des auto-écoles traditionnelles. Les parents ou amis bénévoles ne sont pas formés du tout à l'enseignement de la

conduite. Quant aux plates-formes, elles proposent des heures avec des moniteurs qui changent souvent d'une leçon à l'autre : difficile de suivre la progression de l'élève...

« Plutôt qu'un concurrent direct des auto-écoles, nous sommes un plan B, plaide Julien Laziou, cofondateur de Permis malin. Certains de nos clients utilisent nos voitures en complément d'une formation classique pour s'entraîner à moindre coût, d'autres ont 40 heures de leçons derrière eux mais ont abandonné leur formation pour une raison X »

Chez Ornikar, le profil est souvent le même. « Nos élèves ont en moyenne 24 ans. Ils sont sensiblement plus âgés que ceux de nos concurrents classiques », confie ainsi le patron, Benjamin Gaignault. **ÉMILIE TORGEMEN**